

Clients particuliers et PME



Une entreprise du groupe BKW

Valable dès le 1^{er} janvier 2021

Attribution du produit

Basse tension tarif unique (BT TU)

Pour les clients avec un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et un prélèvement d'énergie annuel jusqu'à 50'000 kWh.

L'utilisation du réseau est facturée par le biais d'un tarif de base (CHF/an) et d'un tarif indépendant des horaires se basant sur la quantité de courant prélevée (ct./kWh).

Basse tension tarif double (BT TD) - optionnel

Pour les clients réalisant plus de 50% de leur prélèvement d'électricité entre 21h et 7h, il est conseillé de passer au tarif double.

Pour les clients avec un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et un prélèvement d'énergie annuel jusqu'à 50'000 kWh.

L'utilisation du réseau est facturée par le biais d'un tarif de base (CHF/an) et d'un haut et bas tarif se basant sur la quantité de courant prélevée (ct./kWh).

Tarif complémentaire interruptible (BT IR)

Pour les clients avec des installations et des appareils raccordés de manière fixe dont l'alimentation peut être interrompue par La Goule 2 fois 2 heures sur la période haut tarif.

Exemples d'installations interruptibles : pompes à chaleur, grands chauffe-eau, et autres appareils autorisés dont la consommation électrique peut être interrompue.

Le courant est fourni et mesuré en basse tension (0,4 kV) avec un compteur indépendant.

Ce produit n'est pas compatible avec la consommation propre.

Ce tarif n'est utilisé que pour les installations télécommandées par la Société des Forces Electriques de La Goule à la fin de l'année 2018. Il ne sera plus proposé pour les nouvelles installations ou le nouveau raccordement d'installations existantes.

Basse tension chantier (BT chantier)

Pour tous les raccordements provisoires de chantier jusqu'au moment où l'avis d'achèvement et/ou le rapport de sécurité (RS) sont en possession des services de contrôle de la Société des Forces Electriques de La Goule.

Informations tarifaires

(TVA de 7.7%)

	Prix de base CHF/an		Tarif de consommation ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT TU	111.60	120.19	9.20	9.91

	Prix de base CHF/an		Tarif de consommation Haut tarif ct./kWh		Tarif de consommation Bas tarif ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT TD (optionnel)	111.60	120.19	11.15	12.01	7.25	7.81

<i>Produit en complément</i>	Prix de base CHF/an		Tarif de consommation ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT IR	0.00	0.00	6.30	6.79

	Prix de base CHF/an		Tarif de consommation ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.	TVA excl.	TVA incl.
BT chantier	111.60	120.19	20.60	22.19

Redevances et taxes	ct./kWh	
	TVA excl.	TVA incl.
Services-système de Swissgrid ¹	0.16	0.17
Redevances cantonales et communales ²	1.32	1.42
Taxe d'encouragement légale ³	2.30	2.48

¹ Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

² Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

³ La taxe d'encouragement légale est prélevée avec le supplément sur les coûts de transport (selon l'Art. 35 LEnE, entrée en vigueur le 01.01.2018). La taxe comprend entre autres la rétribution du courant injecté servant à encourager les énergies renouvelables.

Energie réactive	ct./kvarh	
	TVA excl.	TVA incl.
Haut tarif (7-21h)	4.10	4.42
Bas tarif (21-7h)	4.10	4.42

Changement de tarif (tarif unique et tarif double)

Les tarifs s'appliquent à chaque fois pour l'année civile. Le changement de tarif doit être communiqué à la Société des Forces Electriques de La Goule avant le 31 octobre de l'année précédente. Le passage au tarif double peut nécessiter la modification du dispositif de mesure. Pour ce faire, il est notamment nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire dans le cadre d'une location. Les adaptations de l'installation domestique sont à la charge du propriétaire.

Standard de mesure et télécommande

Le point de mesure est le lieu où est mesuré le flux énergétique du client. Le dispositif de mesure comprend tous les équipements nécessaires au relevé et à la mise à disposition des données mesurées. La Société des Forces Electriques de La Goule définit l'équipement du dispositif de mesure.

Pour les appareils tels que les chauffe-eau, etc. les périodes d'allumage et de chauffage sont définies par la Société des Forces Electriques de La Goule indépendamment du tarif lorsque la télécommande de l'installation a été mise en service avant le 1^{er} janvier 2019.

Application des prix d'utilisation du réseau

Périodes tarifaires Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours sur 365).

Valable pour : BT TD

Prix de base Le prix de base est facturé par dispositif de mesure.

Consommation La consommation est facturée sur la base de l'énergie nette (énergie mesurée en kWh).

Nouvelle attribution de produit

En cas d'attribution erronée d'un produit (si le profil de prélèvement n'entre plus dans les limites fixées pour le produit), la Société des Forces Electriques de La Goule se réserve le droit d'attribuer au client le produit correspondant l'année suivante.

Approvisionnement d'urgence

- Les clients disposant d'un accès libre au réseau mais ne possédant pas de contrat valable de fourniture d'énergie sont approvisionnés en urgence.
- Les coûts liés à l'approvisionnement d'urgence sont répercutés sur le client.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de la Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de la Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFE)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**